



Contrat cne, redaction d'un nouveau contrat

Par **sophie**, le **05/07/2008 à 12:07**

Bonjour, rn
je suis en contrat cne depuis mars 2007.
Je crois savoir que le CNE depuis juin 2008 est en cours d'annulation, et que aucun ne peut etre créer.
Etant en cne depuis mars 2007, mon patron m'a précisé que mon cne allait passé automatiquement en cdi, sans nouvelle rédaction de contrat.
Je me demande si je dois néanmoins l'obliger à m'en remettre un.
Car pour certain cas (emprunt..) cela peut m'aider.
Mais surtout je souhaiterai savoir si le cne est réellement bien terminé ?
Merci

Par **jeetendra**, le **05/07/2008 à 19:09**

bonsoir, le cne va effectivement disparaitre à la suite de sa condamnation par le bureau international du travail, en attendant la publication en France de la loi qui va l'abroger, il sera transformé en cdi lorsque la période d'essai est dépassé, en cdd lorsque la période d'essai court encore, cordialement